

**Le président de l'université de Toulon**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université de Toulon ;  
Vu la délibération n° CA-2017-45 du conseil d'administration du 7 septembre 2017 relative aux statuts des trois pôles thématiques interdisciplinaires Echanges et sociétés en Méditerranée (ES Med), Information, numérique et prévention (INP) et Mer, Environnement et développement durable (MEDD) ;  
Vu les propositions des laboratoires relatives à la désignation de représentants titulaires et suppléants de chaque laboratoire impliqué dans le développement du pôle ;  
Vu les propositions de la Commission de la recherche relatives à la désignation des enseignants-chercheurs ou chercheurs rattachés à un laboratoire de l'UTLN impliqués dans le pôle, en séance du 1er février 2018 ;  
Vu les propositions du conseil de l'école doctorale 509, relatives à la désignation des représentants des étudiants doctorants travaillant sur un sujet de thèse en lien avec les thématiques du pôle, en séance du 6 février 2018 ;  
Vu les propositions du conseil de l'école doctorale 548 relatives à la désignation des représentants des étudiants doctorants travaillant sur un sujet de thèse en lien avec les thématiques du pôle, en séance du 8 février 2018 ;

Considérant qu'il convient de déterminer la composition du bureau du pôle Information, numérique et prévention (INP) ;

**ARRETE :****Article 1. Composition du bureau du pôle Information, numérique et prévention**

La composition du bureau du pôle INP est arrêtée comme suit :

- o Représentants titulaires et suppléants de chaque laboratoire impliqués dans le développement du pôle :
  - laboratoire BABEL : Mme Ledouble Hélène (membre titulaire) ;
  - laboratoire COSMER : M. Hugel Vincent (membre titulaire) et Mme Dune Claire (membre suppléant) ;
  - équipe émergente IAPS : M. Gavarry olivier (membre titulaire) ;
  - laboratoire IMATH : M. Didier Laurent Stéphane (membre titulaire) et M. Galusinski Cédric (membre suppléant) ;
  - laboratoire IMSIC : M. Reymond David (membre titulaire) et Mme Pelissier Maud (membre suppléant) ;
  - laboratoire LAMHESS : M. Vallier Jean Marc (membre titulaire) et M. Gruet Mathieu (membre suppléant) ;
  - laboratoire LEAD : Mme Schaffar Dimou Alexandra (membre titulaire) et M. Van Huffel Christophe (membre suppléant) ;
  - laboratoire LIS : M. Glotin Hervé (membre titulaire) et M. Busvelle Eric (membre suppléant) ;
  - laboratoire IM2NP : M. Barthélémy Hervé (membre titulaire) et M. Gies valentin (membre suppléant).
  
- o Représentants des enseignants-chercheurs ou chercheurs rattachés à un laboratoire de l'UTLN impliqués dans le pôle :
  - M. De Luigi Christophe ;
  - M. Marchesini Grégory.

- Représentants des doctorants travaillant sur un sujet de thèse en lien avec les thématiques du pôle :
  - M. Galli David
  - M. Gartner Nicolas

## **Article 2. Dispositions diverses**


Madame la directrice générale des services de l'UTLN est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des tiers en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, enregistré et classé au registre des arrêtés de l'Université.

En application de l'article L. 711-8 du code de l'éducation, l'arrêté est communiqué sans délai à monsieur le recteur de l'académie, chancelier des universités.

*En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, et ce, dans les deux mois à partir de sa notification ou de sa publication.*

*Fait à la date indiquée ci-dessus*

**Le président de l'Université  
de Toulon**

  
Éric BOUTIN

